

## **CONVENTION-CADRE « 2023-2027 »**

**« Pour favoriser un dialogue science avec et pour la société,  
et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »**

Entre

**La Collectivité de Corse**, représentée par

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,

Et

**La Préfecture de Corse**, représentée par

M. Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet de Corse,

**L'Académie de Corse**, représentée par

M. Jean-Philippe AGRESTI, Recteur de la région académique de Corse,  
Recteur de l'académie de Corse.

**L'Université de Corse Pasquale Paoli**, représentée par

M. Dominique FEDERICI, Président de l'Université de Corse.

*Conformément à la délibération n° XX/XX AC de l'Assemblée de Corse du XX XX 2023 approuvant la convention-cadre 2023-2027 « Pour favoriser un dialogue science avec et pour la société, et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse ».*

Après qu'il ait été exposé :

### 1. Rappel politique publique

La qualité du dialogue science avec et pour la société relève d'un impératif majeur pour l'avenir de notre démocratie. Divers par ses expressions en englobant tout à la fois le partage d'une culture scientifique commune, les démarches de recherche participative en passant par l'appui à la décision publique ou l'irrigation du débat démocratique, le développement des interactions entre sciences, recherche et société est un impératif majeur pour l'avenir de nos sociétés.

Par ailleurs, la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) selon la définition de l'Association des musées et centres de science pour le développement de la CSTI (AMCSTI)

*est « partie intégrante de la culture au sens large ; elle doit permettre au citoyen de comprendre le monde dans lequel il vit et de se préparer à vivre dans celui de demain. En développant l'information et la réflexion des publics sur la science et ses enjeux, en favorisant les échanges avec la communauté scientifique, en partageant les savoirs, en éduquant à une citoyenneté active, elle inscrit la science dans la société ».*

Divers textes réglementaires ont ainsi permis à la région d'accroître ses compétences en matière de recherche et de culture scientifique.

Ainsi, la loi du 22 janvier 2002 confère à la Collectivité de Corse des prérogatives uniques en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche - Article 5 « *La Collectivité Territoriale de Corse peut, par délibération de l'Assemblée, organiser ses propres actions complémentaires d'enseignement supérieur et de recherche sans préjudice des compétences de l'État en matière d'homologation des titres et diplômes. Elle passe à cette fin des conventions avec des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche* »,

De plus, la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche décentralise notamment aux régions les compétences de culture scientifique, technique et industrielle. En effet, son article 19 dispose, en modifiant l'article L. 214-2 du Code de l'éducation, que « *la région coordonne, sous réserve des missions de l'État et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement. L'État transfère aux régions les crédits qu'il accordait à ces initiatives* ».

Dans ce contexte et suite aux prérogatives de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2017-2022 « SESRI » a été élaboré et adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/33 AC du 26 octobre 2017. Le nouveau document visant à définir la stratégie en matière d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation pour la période 2023/2027 est en cours d'élaboration, ce dernier s'adosse à la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) et au Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) d'ores et déjà révisés.

La loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, fait une large place à une conception renouvelée des relations entre « sciences, recherche et société ». Il s'agit ainsi d'amplifier et de structurer le dialogue entre la sphère académique et l'ensemble de la société autour de trois objectifs : le partage d'une culture scientifique commune et l'irrigation du débat démocratique, la participation du plus grand nombre à la recherche, l'appui à la décision et aux politiques publiques. Cette ambition s'est vue réaffirmée par la présentation, le 30 avril 2021, de la feuille de route ministérielle « Science avec et pour la société » (SAPS) qui décline les objectifs prioritaires à mettre en œuvre.

Selon le programme d'actions défini dans le rapport annexé à la loi, cette nouvelle approche des relations entre sciences, recherche et société doit s'appuyer sur une meilleure compréhension des enjeux, sur un inventaire des pratiques à l'œuvre et sur le développement d'outils et de dispositifs innovants. Elle pose ainsi la nécessité de recourir à des approches scientifiques transdisciplinaires dont les résultats sont susceptibles de nourrir aussi bien les politiques publiques que les projets et actions des différentes parties prenantes (chercheurs, médiateurs, journalistes, communicants, décideurs, citoyens, etc.)

Ainsi, dans le cadre de la stratégie ministérielle en vue de constituer un réseau d'établissements engagés dans la structuration de cette politique publique, le ministère de

l'Enseignement supérieur et de la Recherche a délivré en 2022 le label SAPS à l'Université de Corse afin qu'elle puisse notamment mettre en œuvre les axes suivants :

- Valorisation de la recherche et de ses enjeux auprès de tous les publics et notamment auprès des scolaires ;
- Formation à la médiation, la communication et la démarche scientifiques ;
- Valorisation de l'actualité de la recherche et de l'expertise scientifique dans les médias ;
- Aide à la décision publique ;
- Participation citoyenne à la recherche.

Le dialogue « Science avec et pour la société » peut donc se décliner ainsi au travers de nombreux espaces culturels, musées, muséums, planétariums, aquariums, associations, centres de culture scientifique, ainsi qu'au sein d'universités et organismes de recherche. Elle s'identifie également à travers des événements répartis sur le territoire, soit au niveau européen (ex. : la nuit des chercheurs) ou national avec relais en régions (ex. : Fête de la science), soit au niveau régional avec des événements marquants (ex. : Trophées scientifiques de Corse), soit encore au niveau local via des programmations diversifiées.

## 2. Rappel des compétences des partenaires

### 2.1. La Collectivité de Corse

La Collectivité de Corse dispose de compétences spécifiques en matière de diffusion de la culture scientifique. En effet, la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche décentralise aux régions les compétences de culture scientifique, technique et industrielle.

Ainsi la Collectivité de Corse pilote et coordonne les politiques en faveur de la culture scientifique en Corse. Elle a pour mission de fédérer et d'encourager l'animation du réseau d'acteurs de la CSTI, des centres de ressources scientifiques ou encore des outils nouveaux sur le territoire insulaire ainsi que de favoriser le développement d'actions en faveur d'un dialogue science avec et pour la société.

Il s'agit par conséquent de favoriser une démocratisation et une diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle afin de la rendre accessible au grand public.

### 2.2. La préfecture de Corse

Dans le prolongement de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche qui intègre la culture scientifique, technique et industrielle (C.S.T.I.) dans les missions des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, renforce les compétences des régions en matière de soutien, de coordination et de financement des actions sur leur territoire, l'État joue un rôle stratégique visant à « fixer le cap, définir les priorités, créer un environnement favorable pour accompagner les acteurs, faire émerger et encourager les initiatives ».

Depuis 2017, la stratégie nationale de culture scientifique, technique et industrielle donne des orientations aux actions de développement de la culture scientifique, technique et industrielle dont le principal objectif consiste à fédérer l'ensemble des actrices et acteurs.

Le partage de la culture scientifique, technique et industrielle est également au cœur de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR). Ce nouveau mode de relation, plus riche et plus interactif, exige, pour les scientifiques, de se mettre davantage à l'écoute des attentes et des questions de la société ;

pour les citoyens, il suppose d'avoir accès à une information de qualité leur permettant de comprendre les avancées scientifiques. La loi vise également à densifier les liens avec les entreprises

Ainsi, l'Etat mobilise ses services et ses opérateurs en faveur de la promotion de la culture scientifique, technique et industrielle. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, en plus d'assurer la mise en œuvre la LPR, propose plusieurs actions nationales en faveur des sciences et de la société, destinées au grand public et appelées à se décliner localement, comme la fête de la Science.

### 2.3. L'académie de Corse

Dans le cadre de son projet, l'académie de Corse souhaite favoriser l'éducation artistique et culturelle (EAC), considérant qu'elle propose une forme complémentaire essentielle d'apprentissage aux enseignements. Elle conduit les élèves à poser un regard personnel sur le monde. Chaque élève de la maternelle à la terminale doit pouvoir, chaque année, apprendre, rencontrer et pratiquer la culture sous toutes ses formes. La culture scientifique et technologique associe en particulier les jeunes et le monde de la science à travers des actions mobilisant connaissances scientifiques, rencontres et mise en pratique des savoirs. La culture scientifique repose notamment sur :

- une connaissance des principes et des finalités du raisonnement scientifique ;
- une pratique de la démarche scientifique ;
- une compréhension des techniques courantes : conception, réalisation et fonctionnement des objets techniques.

Les actions éducatives proposées s'appuient sur des partenariats avec les différents acteurs du monde scientifique : laboratoires, organismes de recherche, musées, centres de culture scientifique et technique, associations, etc. En complément des enseignements scientifiques, ces actions s'attachent à privilégier une pratique scientifique vivante fondée sur l'investigation et sur l'expérimentation.

Ainsi, dans le cadre de la présente convention, l'académie favorise la promotion des actions territoriales en faveur de la CSTI auprès des établissements et des élèves. l'académie de Corse souhaite également accompagner les équipes pédagogiques, de la conception à la mise en œuvre de projets scientifiques.

Les équipes pédagogiques sont appelées à mieux se former et développer la culture scientifique, à monter des projets scientifiques et solliciter des financements en vue de leur réalisation, notamment en répondant aux appels à projets académiques et territoriaux. Dans cet objectif, au niveau national, et dans sa déclinaison locale, l'application ADAGE doit se généraliser dans les prochaines années afin d'offrir une base de ressources donnant accès aux informations sur les dispositifs, aux contacts et à la cartographie de partenaires scientifiques sur chaque territoire académique.

### 2.4. L'Université de Corse Pasquale Paoli

L'Université de Corse est une structure de formation et de recherche résolument ancrée dans son territoire, en prise directe avec les grandes problématiques locales, nationales et internationales. Pluridisciplinaire, elle propose plus de 100 diplômes du niveau bac au doctorat, délivrés par 8 facultés, instituts et écoles.

Son identité scientifique s'articule autour de 8 projets structurants pluridisciplinaires qui allient recherche fondamentale et recherche appliquée dans une perspective de développement territorial. L'Université de Corse s'attache à remplir sa mission de valorisation et transfert de



ses activités de recherche vers la société en s'appuyant sur cinq plateformes de recherche et développement dans les thématiques des sciences et techniques, et des sciences humaines et sociales.

L'offre de formation de l'Université de Corse est construite en partenariat avec le monde socio-professionnel. Les composantes de formations (FLLASHS, FST, IUS, PAOLITECH, FDSP, IAE-EME, IUT, INSPE) conjointement avec le CFA Universitaire et le Service de la formation continue de l'Université construisent et développent leurs actions de formations en faveur des étudiants et des actifs dans l'objectif d'impacter durablement le territoire insulaire en insertion professionnelle et en élévation du niveau de diplomation.

Le Palazzu Naziunale, tiers-lieu de l'Université de Corse, pensé comme un espace ouvert, créatif et technologique est le lieu de rencontres intergénérationnel et interdisciplinaire et veut contribuer au renouveau d'une économie productive en Corse.

Le renforcement des liens avec le monde socio-professionnel se retrouve également dans l'action de la Fondation l'Université de Corse notamment par le biais de la création de chaires ou dans le développement d'un esprit entrepreneurial tout au long du cursus universitaire. Le Pôle Innovation et Développement avec son Fab Lab et son espace de coworking facilite, via les outils numériques, l'acquisition de la culture maker.

La diffusion des connaissances et le resserrement du lien entre sciences, recherche et société sont des objectifs poursuivis par la mission SAPS de la Direction de la Recherche du Transfert et de l'Innovation.

### 3. Les publics visés

Le dialogue « Science avec et pour la société » vise principalement :

- le « tout public » par le biais de l'éducation populaire, en complément de l'enseignement scolaire, c'est-à-dire une diffusion au plus grand nombre ;
- le public « scolaire » et le public « étudiant » (enseignement post-bac et universitaire) ;
- les élus, décideurs, collectivités locales et groupes sociaux-professionnels.

Ces publics peuvent être appréhendés dans l'optique de favoriser l'égalité des chances et ce en termes de genre, de situation de handicap, d'appartenance sociale et territoriale.

En atteste le dispositif Feminscienza déployé depuis 2022 et visant à encourager et accompagner les jeunes filles dans un choix d'orientation post bac scientifique ou technique.

De plus, si le dialogue « Science avec et pour la société » s'est fortement développé depuis plusieurs années en Corse, la promotion en faveur de tous les publics doit demeurer une priorité forte, incluant les décideurs (élus, chefs d'entreprises).

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## **Article 1 - Objet de la convention « Une ambition et une culture partagée »**

L'enjeu principal de cette convention est d'impulser une dynamique territoriale cohérente et harmonieuse en matière de diffusion des savoirs et en faveur d'un resserrement du dialogue entre la science, la recherche et la société. Elle vise à définir les modalités d'une ambition commune et d'une culture scientifique partagée, en menant une réflexion stratégique collective s'appuyant sur la mise en œuvre de projets partenariaux.

Les objectifs définis sont les suivants :

- Obtenir une vision globale et commune en établissant une cartographie des acteurs, des centres de ressources ainsi que des actions menées en faveur d'un dialogue « Science avec et pour la société ». Cette cartographie permettra d'alimenter les discussions stratégiques et sera un outil de pilotage indispensable. Elle permettra d'affiner conjointement les besoins et de soutenir les dispositifs et structures permettant d'y répondre.
- Structurer la mise en réseau des acteurs et assurer une animation territoriale afin d'encourager les actions de diffusion de la culture scientifique à destination de tous les publics en couvrant l'ensemble du territoire. L'ambition est de favoriser la création d'outils partenariaux innovants mais également informer les acteurs territoriaux sur les programmes d'actions mis en place et les orientations de la politique nationale et territoriale.
- Développer des actions de diffusion de la culture scientifique auprès de tous les publics afin de fournir un socle de connaissances suffisamment large et une approche scientifique permettant à chacun de se positionner de façon éclairée et raisonnée vis-à-vis des questions sociétales et des enjeux majeurs auxquels il est confronté. Ces actions doivent également susciter le goût des sciences auprès des plus jeunes.
- Accompagner par la formation dans le domaine de la médiation scientifique les enseignants et les formateurs, les chercheurs, les doctorants, les étudiants, les médiateurs.
- Impliquer le citoyen dans l'activité de recherche, la production et la diffusion des connaissances au travers de projets de recherche participative, lancés et conduits avec l'Université.
- Favoriser et développer le lien entre le monde scientifique et les acteurs des politiques publiques en vue de mettre à disposition les compétences scientifiques pouvant contribuer à la prise de décisions.

## **Article 2 – Principales actions envisagées**

### **2.1. Mise en réseau des acteurs de la CSTI**

Pour ce faire, un appel à manifestation d'intérêts pluriannuel pourra être lancé afin de recueillir des propositions d'initiatives originales contribuant à renforcer le dialogue entre science et société et ce afin d'appuyer la Collectivité de Corse dans sa mission de pilotage d'actions de CSTI.

L'objectif étant de sélectionner la proposition de mise en réseau faisant preuve d'une certaine innovation organisationnelle et de confier à un ou plusieurs opérateur(s) une mission afin que soient poursuivis :

- l'optimisation des actions du réseau territorial ;

- la valorisation de la « CSTI » sur tout le territoire insulaire ;
- le développement et la mutualisation d'équipements et de contenus (expositions ..);
- l'organisation de rencontres afin de créer une synergie par des temps forts organisés pour les acteurs de terrain autour du dialogue « Science avec et pour la société ». En outre, l'organisation de forums territoriaux permettra notamment de réunir les acteurs du territoire et d'échanger sur différents sujets tels que les besoins du réseau, les nouveaux outils mis en place ou bien encore des retours d'expériences. Ils permettront de dynamiser le réseau et de favoriser la montée en compétences des différents acteurs du réseau.

## 2.2. Organisations d'évènements

Divers évènements en lien avec l'actualité scientifique du territoire pourront être développés.

La vocation de ces évènements est en particulier dictée par le type de diffusion et les publics ciblés. Ainsi, certains auront pour objectif de donner une information descendante, venant des acteurs de la recherche, de la formation et de la valorisation des métiers scientifiques. La Fête de la science fait partie de cette première catégorie.

D'autres viseront à développer une information ascendante permettant de valoriser des projets issus du territoire, et plus particulièrement afin de présenter les travaux scientifiques réalisés par les élèves de l'Académie de Corse comme au cours des Trophées scientifiques de Corse.

Cette double approche ascendante et descendante permettra de coordonner des évènements majeurs, naturellement complémentaires tout au long d'une année, et d'assurer une diffusion pertinente d'actions en faveur d'un dialogue « Science avec et pour la société » envers le public concerné, comme par exemple, à l'occasion de la Fête de la science, voire encore en lien à un niveau européen avec « la nuit des chercheurs » ou encore la journée internationale des femmes et des filles en science.

## 2.3. Soutien des actions de culture scientifique

Il s'agit, à travers le soutien aux actions de culture scientifique, de continuer à renforcer le dialogue entre science et société notamment en favorisant l'esprit scientifique, mais dans son sens le plus large afin de faire connaître les sciences et la recherche notamment aux jeunes d'aujourd'hui qui sont les acteurs du développement de demain.

Pour ce faire, diverses actions pourront être développées.

Tout d'abord, un appel à projet annuel ou pluriannuel aurait pour objectif de soutenir des activités et programmations pédagogiques afin d'encourager le développement d'actions favorisant le dialogue science avec et pour la société sur l'ensemble du territoire pour permettre à tous les publics d'accéder aux savoirs et de développer leur esprit critique. Il s'agit ainsi de rendre la science plus visible sur le territoire et d'encourager le dialogue science avec et pour la société à travers des projets portant sur diverses thématiques de type expositions, ateliers, conférences, jeux, actions de sciences participatives, etc.

Ces thématiques seront définies annuellement au cours d'un comité de pilotage régional et pourront être en lien avec les besoins spécifiques du territoire ou bien encore à destination de certains publics cibles, et toujours dans l'optique de favoriser l'égalité des chances et ce en termes de genre, de situation de handicap, d'appartenance sociale et territoriale.

Par ailleurs, les ateliers scientifiques et techniques sont des dispositifs nationaux en vigueur depuis 2001. Ils dispensent de nouvelles pratiques d'enseignement des sciences dans les établissements scolaires en permettant notamment à chaque élève de développer sa curiosité,

sa sensibilité à la recherche, aux sciences, à l'innovation et à la culture d'entreprise et son sens critique. Intégrés aux projets d'établissements, les ateliers scientifiques et techniques sont ouverts aux élèves volontaires des différents niveaux des collèges et des lycées. L'objectif actuel est de consolider, pérenniser et évaluer avec l'Académie de Corse les ateliers scientifiques et techniques des EPLE.

Enfin, des projets pourront être déposés au « fil de l'eau », par des organismes et autres structures qui pourraient représenter un réel intérêt pour le territoire en matière de « Dialogue Science Avec et pour la Société ».

### **Article 3 - Actions de communication concertées**

Afin d'assurer une large visibilité aux actions en faveur d'un dialogue « Science avec et pour la société », portées par la coordination territoriale, il conviendra de mettre en œuvre une stratégie de communication cohérente et concertée entre l'ensemble des services communication des différentes Parties.

Ces actions de communication s'organiseront de manière différenciée :

- une communication purement informationnelle de l'actualité SAPS,
- une diffusion de contenus scientifiques

A travers cela, il s'agit ainsi de promouvoir le dialogue « Science avec et pour la société » auprès du grand public, d'informer des actions de vulgarisation sur le territoire et de valoriser les travaux des chercheurs afin d'assurer notamment une égalité des chances et d'accès à la connaissance pour tous.

En outre, les logos des Parties et la mention de leur participation apparaîtront dans tous les documents de communication portant sur les actions réalisées dans le cadre de la présente convention.

### **Article 4 - Mutualisation des locaux et des équipements**

Chaque Partie à la convention pourra demander à bénéficier gratuitement des locaux et des équipements des autres Parties sous réserve de leur disponibilité, après validation des instances des Parties et dans le respect des règles d'accès et de sécurité en vigueur propres à chacune des Parties.

### **Article 5 : Les modalités de suivi, de pilotage, d'expertise et d'évaluation**

#### **5.1. Comité de pilotage**

Afin d'assurer le pilotage, le suivi et la bonne exécution de la présente convention, un Comité territorial de pilotage et d'évaluation sera constitué.

Ce Comité territorial de pilotage et d'évaluation sera présidé et coordonné par le Président du Conseil Exécutif de Corse (ou son représentant). Il sera composé de Monsieur le Recteur de l'Académie de Corse ou de son représentant, de Monsieur le Préfet de Corse ou de son représentant, de Monsieur le Président de l'Université de Corse ou de son représentant.

Il pourra s'adjoindre à titre consultatif, des partenaires et/ou des experts ne siégeant pas dans cette instance.

Ce Comité territorial de pilotage et d'évaluation, se réunira autant que de besoin et au minimum une fois par an afin de :

- Présenter les actions portées conjointement par les Parties à la Convention ;
- Identifier les projets, évènements et actions à soutenir ;
- Proposer des thématiques pour les appels à projets de soutien aux actions de culture scientifique;
- Préparer, lancer et analyser les appels à projets et appels à manifestation d'intérêt selon une procédure définie conjointement.

Ce Comité territorial de pilotage et d'évaluation veillera à la qualité des actions et projets, notamment sur le plan scientifique, et apportera et/ou diligentera les expertises si nécessaires.

Pour assurer un fonctionnement optimal du dispositif, un calendrier prévisionnel proposera annuellement les dates des diverses échéances de l'année à venir (lancement d'appels à projets, d'appels à manifestation d'intérêt, remontées de propositions, etc.).

## 5.2. **Procédure de suivi des projets, actions et évènements**

Les Parties contribueront à la présente convention sur la base de leurs moyens propres.

La Collectivité de Corse assurera le lancement des appels à projets et appels à manifestation d'intérêt et assurera, le financement des projets retenus par le Comité territorial de pilotage et d'évaluation. Ces financements pourront faire l'objet d'une participation de l'Etat (subventions complémentaires à la fête de la Science, ...). Les Parties à la présente convention ne pourront bénéficier de financement dans le cadre de ces appels à projets et appels à manifestation d'intérêt.

Chaque projet :

- devra contenir un volet encadrant la partie financière et un volet encadrant la propriété intellectuelle.
- fera l'objet d'une évaluation au travers d'une fiche bilan présentant des indicateurs de réalisation et d'impacts (public ciblé, nombre de participants, localisation de l'action...)

Chaque production (film, outil pédagogique, exposition, ...) découlant de la présente convention devra faire l'objet d'une étude qui décrira en outre les aspects de propriété intellectuelle afin d'en assurer une valorisation ultérieure dans le respect des intérêts des Parties.

## 5.3. **Procédure de suivi de la convention**

Une évaluation sera réalisée à mi-parcours (au bout de 3 ans) afin d'opérer d'éventuelles réorientations des actions.

Elle se basera sur l'analyse des fiches bilans des actions renseignées par les différents porteurs afin de mesurer l'atteinte des objectifs cités en article 1 de la convention.

A l'issue des 6 ans, un bilan général des actions, moyens humains et financiers engagés sera établi.

### **Article 6 - Prise d'effet, durée et modification**

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle est conclue jusqu'au 31 décembre 2027. À l'arrivée du terme cité, les partenaires, parties prenantes à la convention, pourront convenir d'un commun accord du renouvellement de cette convention-cadre. À cet effet, les partenaires se rapprocheront avant l'échéance contractuelle afin de faire connaître leur intention de renouvellement de la convention.

De plus, au regard de l'évolution potentielle du contexte en faveur d'un dialogue science avec et pour la société ou encore des missions incombées aux différents partenaires, des avenants compléteront en tant que de besoin la présente convention.

Fait en 4 exemplaires

Aiacciu le

Le Président du Conseil  
exécutif de Corse

Gilles SIMEONI

Le Préfet de  
Corse

Amaury de  
SAINT-QUENTIN

Le Recteur de  
l'Académie de Corse

Jean-Philippe  
AGRESTI

Le Président de  
l'Université de Corse

Dominique FEDERICI



# Congrès annuel Bastia

## 21 - 23 juin 2023



QUAI  
Albert GILLO

**amcsti**

Le réseau professionnel des cultures  
scientifique technique et industrielle





Le Congrès 2023 de l'Amcsti s'est tenu à Bastia du 21 au 23 juin 2023 sur le thème « La CSTI contemporaine : transitions et lien aux territoires ». Il a été organisé en collaboration avec la Casa di e Scenze de la Ville de Bastia, avec la participation des autres acteur-ice-s locaux du réseau (CPIE A Rinascita et l'Université de Corse notamment) et avec le soutien de la Collectivité de Corse.

Cette édition a réuni plus de 250 professionnel-le-s de la CSTI. À cette occasion, les membres du réseau ont réfléchi, ensemble, à cette thématique en apportant des points de vue réflexifs et pratiques. Il-elle-s ont également abordé les thèmes transversaux suivants : développement durable, évaluation, inclusion et esprit critique dans les présentations.

Le Congrès annuel est un temps essentiel de partage et de rencontres pour le réseau et son champ professionnel. L'Amcsti a su faire de ce rendez-vous un moment de construction de dynamiques collaboratives communes et de mutualisation. C'est en confrontant les points de vue, issus de la problématisation et l'expérimentation sur les territoires, que les professionnel-le-s élaboreront les approches innovantes des médiations de demain.

#### Déroulement

Le Congrès s'est déroulé du mercredi 21 au vendredi 23 juin sur 5 lieux :

- au centre culturel Alb'Oru pour les conférences plénières, les ateliers, la foire aux projets, un des parcours et l'Assemblée générale de l'association ;
- à la Casa di e Scenze pour les ateliers et un des parcours ;
- au Musée de Bastia pour un des parcours et le gala ;
- à la Collectivité de Corse pour un des parcours ;
- au Laboratoire Sella Mare pour un des parcours.

Pendant ces trois jours, 5 parcours, 12 visites de site, 6 ateliers, 3 conférences plénières, une intervention des groupes de travail et une foire aux projets ont été proposés aux congressistes.

#### Première journée

Lors de la journée introductive, les représentant-e-s de la Ville de Bastia, de la Collectivité de Corse, de l'Université de Corse, du CPIE A Rinascita, de la Casa di e Scenze, du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère de la Culture, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont ouvert les discussions en rappelant leur soutien à la culture scientifique, technique, industrielle, et à l'importance de son développement.

Une conférence inaugurale a réuni deux acteurs de la CSTI : Gilles Boeuf, Biologiste et Professeur à Sorbonne Université et Fabrice Fenouillère, Directeur du Parc Galéa.

Le groupe de travail constitué sur la Fioraso est intervenu pour présenter les premiers retours de la consultation des membres.

Une intervention du Parc naturel marin Cap Corse Agriate sur la prise en compte des transitions au sein d'une Aire marine protégée a eu lieu.

Les participant-e-s ont ensuite été invité-e-s à participer à 6 ateliers ou la foire aux projets composée de 10 stands.

#### Deuxième journée

La journée suivante a été entièrement consacrée aux 5 parcours.

#### Troisième journée

La dernière journée a commencé par l'Assemblée générale de l'association, suivie d'une présentation des actions des groupes de travail Intermed, Evaluation et Inclusion.

La conférence de clôture a été donnée par Gilles Boeuf.

Des visites ont ensuite ponctué l'après-midi et le week-end pour les congressistes souhaitant poursuivre leur séjour en Corse.



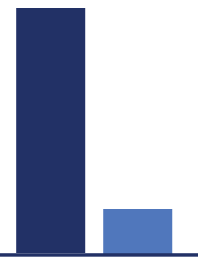
# les chiffres clés



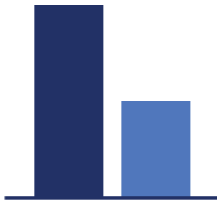
250 participant·e·s



63% de femmes  
37% d'hommes



85% de membres  
15% de non-membres



67% participation antérieure  
33% première participation



82 intervenant·e·s

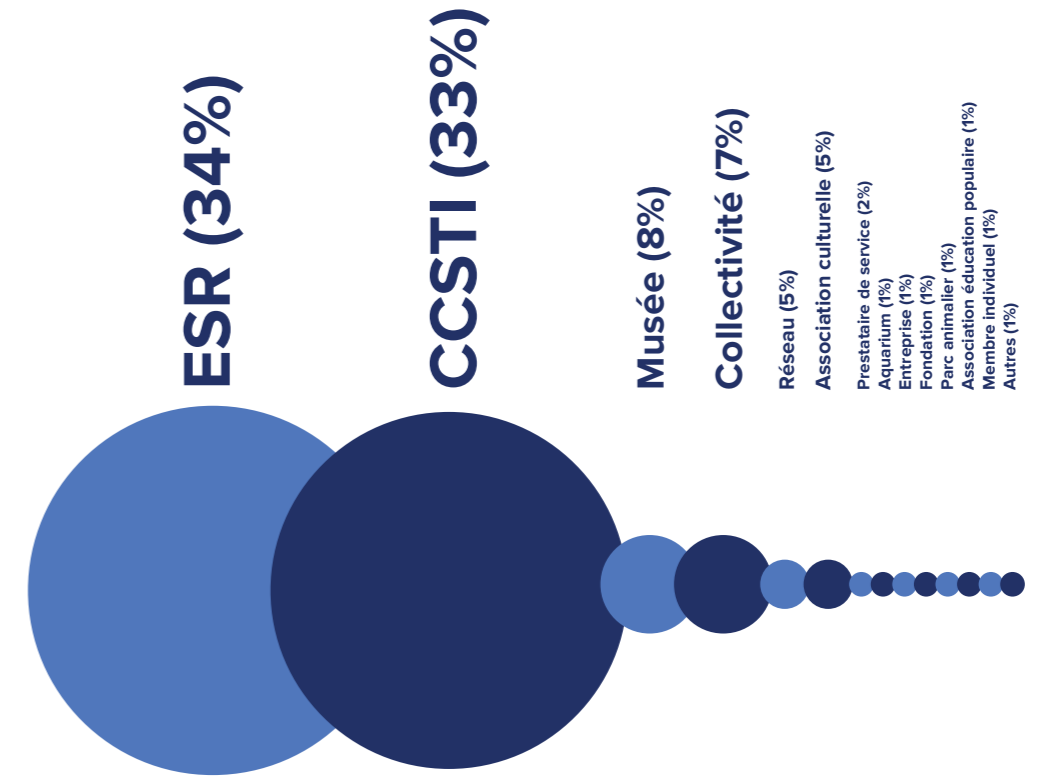


Plus de 150  
téléchargements  
de l'app

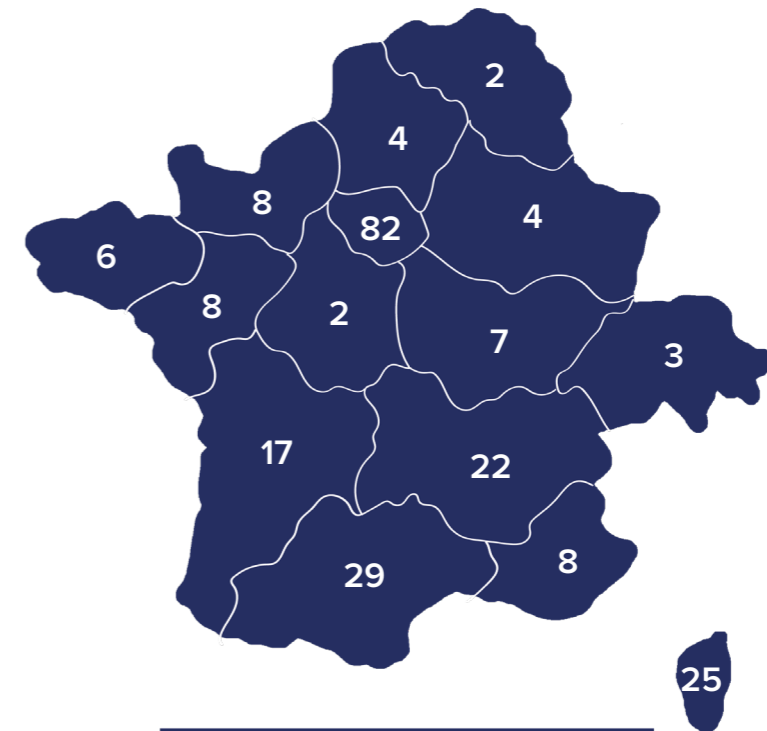
Note globale du Congrès : 4,3



## Type de structures



## Répartition des territoires



1

4

2 Autres  
16 non renseignés







## atelier 1

**Comment intégrer les débats écologiques en médiation scientifique ?**

Animé par Nadège Cornet et Georey Guerinot — Universcience —, cet atelier a eu pour objectif de débattre des enjeux de développement durable pour décider à plusieurs des futurs possibles en incarnant un groupe d'ami-e-s qui débattent de propositions pour transformer la société sur des thématiques déterminées, pour choisir si elles doivent être adoptées, adaptées ou refusées. Les participant-e-s ont ensuite pris part à une réflexion collective sur la place de l'humain sur le territoire et sur les problématiques de transition écologique suivi d'un jeu à débattre.

## atelier 2

**Scientifiction : Un atelier de design fiction prenant en compte les évolutions climatiques et sociales**

Animé par Chloé David — Institut Supérieur des arts de Toulouse — et Laurie Cezeur — Université C. Bernard Lyon 1 —, cet atelier de design fiction a permis de s'imaginer de nouvelles approches pédagogiques qui considèrent les évolutions climatiques et sociales. L'atelier a pris la forme d'un jeu sérieux, dans lequel les participant-e-s se projetaient en 2040. Il-elle-s ont imaginé un atelier de médiation scientifique en prenant en compte les défis qu'il-elle-s ont piochés suivi d'un collage collaboratif.

## atelier 3

**Mix Énergétique : équilibre des besoins énergétiques en Corse**

Animé par Mario Capai — EDF Corse —, cet atelier présente la réussite de la transition énergétique en Corse, reposant sur des évolutions et des actions tant côté production (« offre ») que consommation (« demande »). Le jeu consistait à équilibrer l'Offre et la Demande en électricité et à choisir les moyens de production.

## atelier 4

**Planète Précieuse : gestion du développement durable au niveau d'un territoire**

Animé par Alicia Barbarin — CPIE Centre Corse - A Rinascita —, le projet Planète Précieuse « Mon territoire en jeu » est mené en partenariat avec l'ADEME, le Conseil Régional, les Conseils Généraux d'Aquitaine et le Rectorat, à destination des lycéens. Le dispositif aborde les problématiques du développement durable à travers diverses thématiques comme les ressources, le bien-être, l'aménagement du territoire, le paysage. L'animation s'est appuyée sur le débat, la concertation et la coopération.

## atelier 5

**Le dialogue Sciences-Société sur le climat : une opportunité d'intermédiation en milieu rural - échanges d'expériences**

Animé par Camille Volovitch — L'Arbre des Connaissances —, cet atelier de conception d'intermédiation en milieu rural sur le sujet du changement climatique a permis des échanges d'expériences sur les opportunités de médiation. L'atelier a commencé par le retour d'expériences de la conception en co-construction avec des jeunes en milieu rural d'un support « Jouer à Débattre » sur le climat et la biodiversité.

## atelier 6

**Intermed #9 - Édition spéciale - Médiation sous contrainte : comment ludifier des lieux quotidiens et ré-explore nos pratiques de médiations ?**

Animé par Kévin Fauvre — ART'M —, Manuela Simula — Cap Sciences —, Nicolas Berton — SEMECCEL - Cité de l'espace —, cet atelier proposait de réfléchir à ludifier, se réapproprier, augmenter et transformer des lieux quotidiens en présentant des ressources, des outils pour aider à l'idéation et la ludification et réfléchir à la médiation sur des lieux inhabituels en CSTI.



# les parcours

Les parcours constituent un des éléments les plus appréciés du congrès. Ils sont jugés intéressants, variés, même si parfois très denses. 221 congressistes ont participé aux parcours.

Sur les 5 parcours proposés, « Mers et océans », « Ambitions et territoires », et « La médiation scientifique en question » ont été les 3 parcours les plus appréciés.

De nombreux·es participant·e·s suggèrent que les parcours soient ponctués par une visite afin de permettre un temps informel. Par ailleurs, une restitution de ces parcours avec un temps dédié en plénière s'avère nécessaire pour que chacun·e puisse avoir un retour des différentes thématiques. Une restitution écrite pourrait également être envisagée.





# parcours

## « Nos action autour des transitions »

À l'aune des réflexions systémiques sur les transitions sociales et écologiques, comment les acteurs de CSTI innovent-ils pour accompagner ces transformations ? Comment impulser des modèles vertueux et des arguments rationnels au service de ces transitions ? Ce parcours s'articulait autour de ces deux questionnements et a rassemblé 41 personnes. Une alternance de mini-conférences et de tables rondes était proposée à la Casa di e Scienze.

### Retour sur expérience

La table ronde « L'événementiel comme moyen d'investir un territoire » et la mini-conférence « Un éclairage théorique sur notre rôle à jouer » ont été très appréciées par l'assemblée. La foire aux réflexions « Mes idées, mes envies de partage » a été très plébiscitée.

Les échanges ont été dans l'ensemble vus par les répondants au questionnaire comme constructifs avec des pistes de travail. Le format table ronde a conduit à de nombreuses interactions avec les participant-e-s.

### Pour aller plus loin

Les échanges ont mené à l'émergence de réflexions. Les acteur-ice-s de la CSTI estiment qu'il est nécessaire d'être moins consensuels et plus subversifs sur la question des transitions, notamment en recréant un lien avec la nature, le sensible. Le positionnement dans un rapport politique est également primordial pour obtenir un soutien des pouvoirs publics. Le terme de transition pourrait être remplacé par bifurcation ou transformation.

Sur la question des postures dans la médiation, les membres de l'Amcsti attendent une veille afin d'alimenter les réflexions. En parallèle, l'éco-anxiété des professionnels doit être prise en compte.



# parcours

## « Ambitions et territoires »

En valorisant les territoires proches des publics et en s'appuyant sur leurs spécificités et leurs richesses, comment les acteurs de CSTI incitent-ils à une réflexion collective sur le sens des politiques culturelles et environnementales et leurs enjeux en termes d'intérêt commun ? Comme œuvrer sur l'ensemble des territoires ? Ce parcours s'articulait autour de ces deux questionnements et a rassemblé 50 personnes. Une alternance de mini-conférences et de tables rondes était proposée à la Collectivité de Corse.

### Retour sur expérience

La table ronde « Ouverture d'un nouveau CCSTI : Pour qui ? Pourquoi ? » et la mini-conférence « Et si nous devenions des Opérateurs territoriaux de transition ? » ont été très appréciées par les participant-e-s de ce parcours.

L'ensemble du parcours a été jugé très intéressant par les répondants au questionnaire. Toutefois, il est à déplorer un manque d'interactions entre les orateur-ice-s et le public, notamment dû au format mini-conférence.







## parcours 3

### « Mers et océans »

Comment agir pour placer la CSTI au cœur de la Conférence des Nations Unies sur les océans en 2025 ?

Ce parcours s'articulait autour des enjeux que présente la préservation des mers et océans, notamment du point de vue de la CSTI. Il a rassemblé 18 personnes au regard du lieu d'accueil et de la visite du Laboratoire Stella Mare (Sustainable Technologies for Littoral Aquaculture and Marine REsearch) dont l'activité porte sur l'ingénierie écologique en domaine littoral et marin. Une alternance de mini-conférences et d'ateliers était proposée.

#### Retour sur expérience

La mini-conférence « Océanolab, la science en train de se faire » en présence du public » et la mini-conférence « Campagne CorSeaCare » ont les plus plébiscitées. Le temps d'échange autour du Parcours Océan UN 2025 a également été un des moments forts de ce parcours.

Le timing et la qualité des échanges lors du parcours ont été appréciés par les participant-e-s. La visite qui a ponctué la journée est à renouveler selon les répondants au questionnaire.



# parcours

## « La médiation scientifique en question »

Explorer les initiatives participatives, agir pour l'inclusion, aborder les sujets sensibles, participer à la recherche en médiation et œuvrer pour les nouvelles formes de médiation afin de rendre nos actions plus efficaces.

Ce parcours s'articulait autour des enjeux que présente la médiation en CSTI en s'appuyant sur les actions déployées par les acteur·ice·s et a rassemblé 58 personnes au centre culturel Alb'Oru.

### Retour sur expérience

La table ronde « Outils pratiques pour l'inclusion », la mini-conférence « Comment aborder les sujets liés à la vulnérabilité, à la fragilité, à l'intime ? » et l'atelier sur « Quelles médiations de mathématiques pour la société de demain ? » ont été très appréciés par les participant·e·s de ce parcours.

L'organisation de la journée avec une alternance entre tables rondes et mini-conférences était le bon rythme selon les répondants au questionnaire. Le parcours a même été jugé trop court par certain·e·s au regard de la densité des interventions. Un bémol a toutefois été relevé et concerne la taille de la salle qui ne semblait pas adaptée aux échanges.

### Pour aller plus loin

Les échanges et contributions lors de ce parcours ont montré que la médiation scientifique doit être protéiforme. Les ressources et contenus doivent sortir du cadre universitaire et institutionnel. Il est question de faire évoluer les formats, d'utiliser les nouvelles technologies, mais également de remettre de l'humain, du sens et de la participation collective au cœur de nos projets de transmission. Les publics sont des acteurs de la médiation puisqu'ils sont mieux placés que quiconque sur ce qui peut les séduire, les interpeler et les engager.

Il est donc primordial de déconstruire pour mieux reconstruire, de ne pas craindre d'aborder des thématiques anxieuses, par exemple, dans le but de rendre l'information, de donner à chacun la possibilité d'apprendre, de comprendre et d'évoluer. La médiation doit être à l'image de la société et remplir sa mission d'inclusion.







# parcours

## « La CSTI inter et pluridisciplinaire »

Information, presse, bibliothèque, médiathèque, art science ... d'autres champs possibles pour une diversité de diffusion. Comment créer des synergies pour une diversité d'acteurs ?  
Ce parcours s'articulait autour de ce questionnement et a rassemblé 54 personnes. Une alternance de mini-conférences et de tables rondes était proposée au Musée de Bastia.

### Retour sur expérience

L'atelier « Des outils concrets pour travailler l'esprit critique et les méthodes scientifiques », la mini-conférence « Pop'Sciences Jeunes débats/reportages » et celle sur les « Usages innovants du livre : Accompagner la pratique des médiateurs scientifiques - Projet Livmed » ont été appréciés par les participant-e-s.

La proposition d'atelier, venue ponctuer la journée, a été remarquée par les répondants au questionnaire. Un lien entre les différentes interventions a parfois manqué.

### Pour aller plus loin

Le livre a été, et est toujours, le premier support pour l'expression de la pensée et le partage de la connaissance. Les bibliothèques, présentes dans tous les territoires, constituent le réseau de lieux culturels pluridisciplinaires le plus dense en France. Accompagner les bibliothécaires, leur donner confiance et les conforter dans leur rôle de « transmetteurs de savoir » par la mise en œuvre d'actions de formation et des partenariats est donc un enjeu très important.

Dans un monde où « l'infobésité » et la propagation virale de fausses informations (générées par des êtres humains ou automatiquement par des robots) constituent une menace pour le partage des connaissances, la formation des étudiant-e-s en journalisme pour qu'il-elle-s puissent eux-mêmes être des vecteurs de développement de l'esprit critique est un autre enjeu sur lequel les membres du parcours ont échangé. Pour former les jeunes journalistes et professionnel-le-s de l'information, les retours d'expérience des acteur-ice-s de terrain peut être très utile pour comprendre l'évolution des façons de s'informer et les usages des nouveaux médias chez les jeunes.

Enfin, nombreux sont les jeunes qui culpabilisent de contribuer à l'épuisement des ressources naturelles et la destruction de l'environnement. Ils nous font part régulièrement de leur éco-anxiété et de leur difficulté à imaginer leur avenir et celui de la société. Quelle place donner à l'art et aux artistes dans les interactions avec les scientifiques pour proposer des imaginaires « positifs » et un futur (des futurs ?) désirables pour les jeunes ?







# Centre culturel Alb'Oru Jardin de L'Annonciade Musée de Bastia visites

## Déjeuner et temps de pause au centre culturel Alb'Oru

Les déjeuners et les pauses se sont déroulées en grande majorité dans les espaces conviviaux du centre culturel Alb'Oru privatisé à l'occasion du Congrès pendant trois jours.

## Cocktail dînatoire au Jardin de l'Annonciade

À l'issue de la première demi-journée du Congrès, l'ensemble des participant-e-s se sont retrouvés au restaurant Coté Jardin, placé dans le Jardin de l'Annonciade. Un cocktail dînatoire était proposé et l'ensemble des personnes ont également pu profiter de la Fête de la Musique dans le centre-ville de Bastia.

## Cocktail dînatoire et soirée aux Jardins suspendus du Musée de Bastia

Les congressistes ont pu profiter d'un cadre magnifique au Musée de Bastia et notamment dans les Jardins suspendus qui offrent une vue sur Bastia lors du deuxième soir. Un cocktail dînatoire et des animations musicales ont été proposées avec entre-autres une performance de polyphonie de chants corses.

## Visites

12 visites étaient proposées aux congressistes à Bastia et aux alentours l'après-midi du 23 juin 2023 et durant le week-end qui a suivi :

- Exposition « Explore Mars » à la Casa di e Scenze
- Visionnage du film Tu nourriras le monde, de Nathan Pirard et Floris Schruijer, Paroles de Paysans à la Casa di e Scenze
- Musée de Bastia
- Visites guidées de la ville de Bastia
- Musée de la Corse et de la Citadelle de Corte
- Parc Galéa

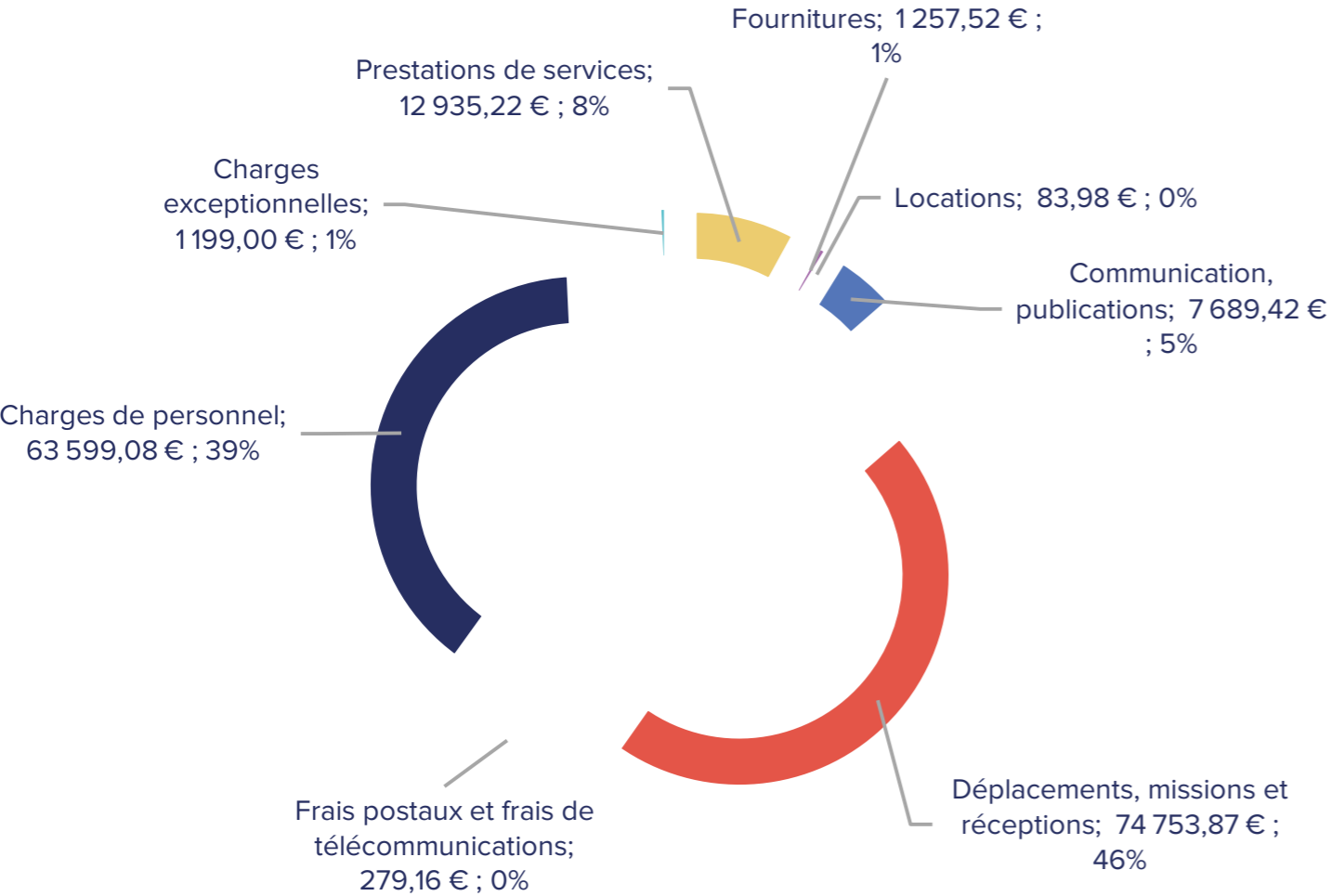
L'ensemble de ces visites ont été appréciées par les répondants au questionnaire.



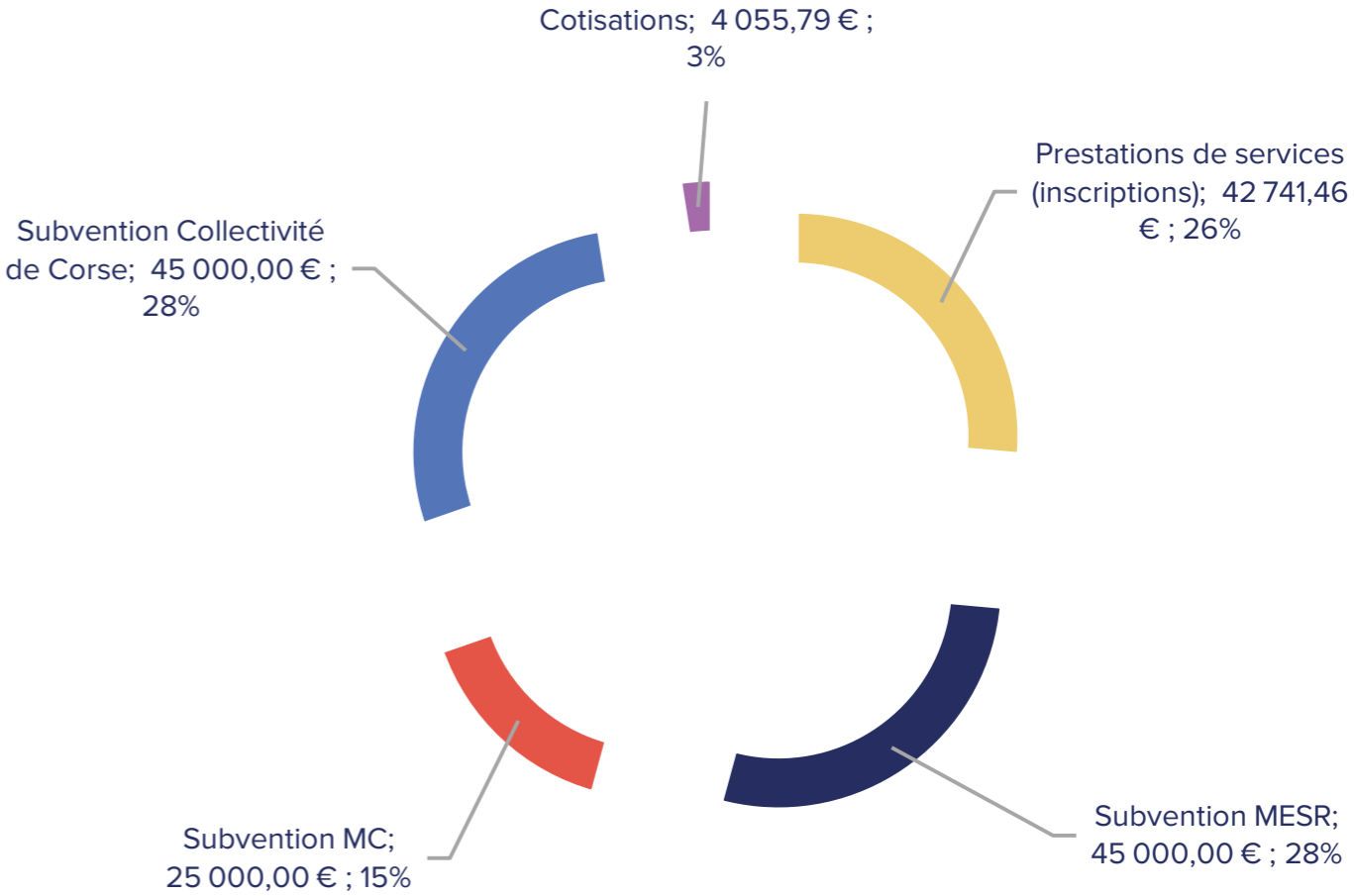
**bilan**

# bilan financier

## Répartition des dépenses : 161 797,25 €



## Répartition des ressources : 161 797,25 €



**Apport en nature Ville de Bastia : 11 933,03 €**  
(mise à disposition d'espaces, de personnel)





# bilan général et perspectives

Les objectifs de participation au Congrès 2023 de l'Amcsti ont été atteints, avec une participation de 250 congressistes pour cette édition, bien que la destination soit plus lointaine.

Des innovations ont été apportées à cette édition, en matière de programme, avec la mise en place d'une application personnalisée pour chaque congressiste. Cette application permettait de disposer également de la liste des participant-e-s, de notifications, mais également de communiquer via un tchat. Elle a été plébiscitée avec plus 150 téléchargements.

En termes de développement durable, la nécessité de mesurer l'impact carbone des déplacements du Congrès de l'Amcsti est apparue évidente, et plus particulièrement lorsque celui-ci se déroule sur un territoire insulaire. Un bilan carbone est en cours à partir des données collectées lors de l'inscription des congressistes. Pour l'édition 2024, une compensation du bilan carbone sera proposée.

En 2024, une attention particulière devra être portée sur la parité des conférencier-e-s.

## Impact sur le territoire

L'organisation du Congrès annuel de l'Amcsti à Bastia a permis de fédérer les acteur-ice-s de la CSTI du territoire de Corse : collectivités, associations, établissements publics, établissement d'enseignement supérieur et de recherche, et permettra certainement une intensification des collaborations pour les années à venir.

## Assemblée générale

À l'issue du Congrès, l'organisation de l'Assemblée générale de l'association a permis de renouveler la moitié du Conseil d'administration.

## Perspectives

Les nombreux échanges ont mené à des réflexions sur de nouveaux groupes de travail comme sur les « mers et océans », le « tourisme » ou encore la « subversion ».

La fluidification des déplacements entre les différents lieux du Congrès apparaît nécessaire pour les prochaines éditions.

La restitution des parcours semble également être demandée par les répondants au questionnaire avec un temps d'échange associé. Il en est de même pour les groupes de travail qui doivent bénéficier d'un échange avec le public. Le format de la foire aux projets doit par ailleurs être revu.

Le prochain Congrès de l'Amcsti se déroulera en 2024 à Montbéliard.



# remerciements

L'Amcsti souhaite remercier la Casa di e Scenze, la Ville de Bastia, le CPIE A Rinascita et l'Université de Corse pour leur soutien organisationnel de cet évènement.

De plus, elle adresse des remerciements aux financeurs : la Collectivité de Corse, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Culture sans qui le Congrès ne pourrait pas avoir lieu.

Soutenu par

---





## CONVENTION-CADRE « CSTI 2019-2022 »

**« Pour favoriser une Démocratisation et une Diffusion, de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »**

Entre

**La Collectivité de Corse**, représentée par

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,

Et

**La Préfecture de Corse**, représentée par

Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de Corse, Préfète de Corse-du-Sud

**L'Académie de Corse**, représentée par

Mme Julie BENETTI, Rectrice de la région académique de Corse,  
Rectrice de l'académie de Corse, Chancelière des universités

*Conformément à la délibération n° 19/017 AC de l'Assemblée de Corse du 21 février 2019 approuvant la convention-cadre relative à « la démocratisation et à la diffusion de la culture scientifique technique et industrielle, à la sensibilisation, à la recherche, à l'innovation et à l'entrepreneuriat ainsi qu'à la promotion de l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse ».*

Après qu'il ait été exposé :

La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), selon la définition de l'Association des musées et centres de science pour le développement de la CSTI (AMCSTI) est « *partie intégrante de la culture au sens large ; elle doit permettre au citoyen de comprendre le monde dans lequel il vit et de se préparer à vivre dans celui de demain. En développant l'information et la réflexion des publics sur la science et ses enjeux, en favorisant les échanges avec la communauté scientifique, en partageant les savoirs, en éduquant à une citoyenneté active, elle inscrit la science dans la société* ».

Divers textes réglementaires ont ainsi permis à la région d'accroître ses compétences en matière de recherche et de culture scientifique.



Ainsi, la loi du 22 janvier 2002 confère à la Collectivité de Corse des prérogatives uniques en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche - Article 5 « *La Collectivité Territoriale de Corse peut, par délibération de l'Assemblée, organiser ses propres actions complémentaires d'enseignement supérieur et de recherche sans préjudice des compétences de l'État en matière d'homologation des titres et diplômes. Elle passe à cette fin des conventions avec des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche* ».

De plus, la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche décentralise notamment aux régions les compétences de culture scientifique, technique et industrielle. En effet, son article 19 dispose, en modifiant l'article L. 214-2 du Code de l'éducation, que « *la région coordonne, sous réserve des missions de l'État et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement. L'État transfère aux régions les crédits qu'il accordait à ces initiatives* ».

Il est alors intéressant de souligner que la Stratégie Nationale de Culture Scientifique Technique et Industrielle « SNCSTI » trouve sa légitimité dans cette loi du 22 juillet 2013. En effet, l'article L. 111-6 du code de la recherche en fixe le cadre : « *Une stratégie nationale de recherche, comportant une programmation pluriannuelle des moyens, est élaborée et révisée tous les cinq ans sous la coordination du ministère chargé de la recherche en concertation avec la société civile. Cette stratégie vise à répondre aux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux en maintenant une recherche fondamentale de haut niveau. Elle comprend la valorisation des résultats de la recherche au service de la société. A cet effet, elle veille au développement de l'innovation, du transfert de technologie, de la capacité d'expertise et d'appui aux politiques publiques et aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique. Elle comprend également un volet relatif à la recherche et à l'innovation agricoles. La culture scientifique, technique et industrielle fait partie de la stratégie nationale de recherche et est prise en compte dans sa mise en œuvre* ».

Dans ce contexte et suite aux prérogatives de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2017-2022 « SESRI » a été élaboré et adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/33 AC du 26 octobre 2017.

Ce schéma a vocation à traiter les questions stratégiques en lien avec l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, et à s'articuler au plan territorial et européen. Il définit ainsi les principes et les priorités en matière d'intervention de la région dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en cohérence avec les stratégies nationales de l'État.

Enfin, le Projet académique 2017-2022 qui a été élaboré en concertation avec la communauté éducative et ses partenaires permet d'énoncer les objectifs prioritaires que se fixe l'académie. Ainsi l'un des objectifs prioritaires retenu pour le projet académique 2017-2022 demeure la mise en place de parcours ambitieux, attentifs aux défis du monde contemporain que les élèves auront à relever. Par conséquent, il s'agit de permettre une meilleure synergie entre les établissements et leurs partenaires afin de mieux répondre aux défis éducatifs, sociaux et économiques des territoires, mais aussi et surtout de faire des élèves des citoyens confiants, responsables et ouverts sur le monde. Il convient de ce fait de mieux accompagner les apprentissages afin de permettre à tous les élèves de bâtir un projet de formation et d'insertion favorable à leur épanouissement.

La « CSTI » peut donc se décliner ainsi au travers de nombreux espaces culturels, musées, muséums, planétariums, aquariums, associations, centres de culture scientifique, mais également au sein des pôles universitaires et organismes de recherche. Elle s'identifie également à travers des événements répartis sur le territoire, soit au niveau européen (ex. : la nuit des chercheurs) ou national avec relais en régions (ex. : fête de la science), soit au niveau régional avec des événements marquants (ex. : trophées scientifiques de Corse), soit encore au niveau local via des programmations diversifiées.

La « CSTI » concerne principalement :

- le « tout public » par le biais de l'éducation populaire, en complément de l'enseignement scolaire, c'est-à-dire une diffusion au plus grand nombre.
- le public « étudiant » (l'enseignement post-bac et universitaire) ;
- le public « scolaire » ;
- ou encore, les jeunes filles, afin de remettre en question les stéréotypes de genre et d'encourager les jeunes femmes à embrasser des carrières scientifiques et technologiques.

Ainsi, en Corse, la Culture Scientifique, Technique, Industrielle « CSTI » s'est fortement développée depuis plusieurs années et la promotion en faveur de tous les publics de la « CSTI » demeure toujours une priorité.

Enfin le terme de diffusion doit être étendue et compris dans son sens le plus large, car s'il apparaît impératif de tout mettre en œuvre pour faire connaître les sciences et la recherche, il apparaît tout aussi impératif de tout mettre en œuvre pour faire connaître l'innovation et la culture d'entreprise, d'où l'utilisation de l'acronyme « CST2I », c'est-à-dire Culture Scientifique Technique Industrielle et Innovation.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### **Article 1 - Objet de la convention « Une ambition et une culture partagée »**

La présente convention a pour objectif de définir les modalités d'une ambition et d'une culture partagée. La Stratégie Nationale de Culture Scientifique, Technique et Industrielle, qui affiche une forte ambition et une culture partagée, repose ainsi sur 4 principes :

- **le bien commun** : la stratégie vise à donner un sens collectif aux actions de chacun, à leur offrir une référence et une feuille de route ;
- **la qualité des actions** : des opérations et des actions visant, pour tous les publics, le meilleur niveau de qualité - qualité scientifique, qualité de la médiation, qualité de la relation avec le public ;
- **l'appropriation par les acteurs** : chaque acteur la prend en compte selon ses objectifs et ses possibilités ;
- **la subsidiarité** : chaque acteur de la CSTI est responsable et comptable de l'application de la stratégie à son niveau d'intervention et selon ses moyens d'action.

L'objectif prioritaire est par conséquent de tout mettre en œuvre pour impulser une dynamique territoriale en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation.

Il s'agit ainsi de développer une réflexion stratégique pour un déploiement plus important de la « CST2I » sur l'ensemble du territoire grâce à une structuration du réseau des acteurs de la culture scientifique. Les objectifs sont alors de favoriser la lisibilité de l'offre de « CST2I » en Corse, en soutenant notamment la création d'espaces dédiés à la « CST2I » ainsi que le développement et l'actualisation permanente d'un portail web dédié,

d'encourager les actions de « CST2I » en faveur des publics écartés en couvrant l'ensemble du territoire, de favoriser la création d'outils de sensibilisation à la culture scientifique, mais également d'informer les partenaires territoriaux sur les orientations de la politique nationale et territoriale en matière de « CST2I » sur les programmes d'action mis en place dans ce cadre et de veiller à la cohérence des initiatives développées en Corse avec ces mêmes orientations.

La création d'un partenariat de qualité est donc indispensable pour impulser une dynamique territoriale dans le domaine de la culture scientifique. L'objectif est ainsi de veiller à affiner conjointement la détermination des besoins en matière de diffusion des savoirs au plan régional. Cette coordination doit permettre de veiller à la qualité de l'offre, notamment sur le plan scientifique, d'apporter et/ou diligenter les expertises nécessaires dans le cadre de montage de projet et de trouver et dégager des marges de manœuvres financières, en fonction des projets d'envergure à soutenir. Le partenariat est notamment à renforcer à travers l'élaboration de conventions d'application.

De ce fait, la mise en place d'actions pédagogiques de diffusion de la culture scientifique et technique auprès des jeunes et du monde enseignant pour promouvoir la science, la technique et valoriser les métiers de la recherche est à favoriser. Les objectifs sont ainsi d'élaborer des actions permettant la collaboration entre le monde de l'enseignement et celui de la recherche scientifique, de rapprocher les enseignants et les élèves des organismes de recherche, mais également de favoriser la participation des plus jeunes à des événements de type rencontre écoles, collèges et lycées.

Enfin favoriser la sensibilisation du public en général, et des scolaires en particulier à l'esprit d'entreprise, à la recherche, à la technologie et à l'innovation est une priorité aujourd'hui et une dimension supplémentaire à prendre en considération en matière de transmission des savoirs et des savoir-faire. Dans ce domaine, favoriser la connaissance des entreprises innovantes, valoriser l'image des métiers, des filières technologiques et scientifiques, encourager la volonté qu'ont les jeunes de prendre en main leur destin par l'initiative économique participent de l'ambition partagée entre l'État, l'Académie de Corse et la Collectivité de Corse.

Il est ainsi essentiel de contribuer à diffuser la culture entrepreneuriale, à promouvoir l'innovation et à renouveler la représentation des entrepreneurs au sein de l'enseignement secondaire. À ce sujet, l'article L. 401-1 du code de l'éducation souligne également que « le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations ». Il est par conséquent intéressant de favoriser une culture de l'innovation au sein des écoles et établissements scolaires du second degré.

Par conséquent, pour atteindre ces objectifs, la présente convention fixe le cadre d'une nouvelle organisation qui s'articule autour de plusieurs axes.

- Axe 1 : Mise en réseau des acteurs.
- Axe 2 : Organisation d'événements moteurs.
- Axe 3 : Tiers lieux.
- Axe 4 : Ateliers scientifiques et pédagogiques des écoles et des EPLE.
- Axe 5 : Appel à manifestation d'intérêts « Centre de ressources scientifiques ».
- Axe 6 : Appel à projets « Diffusion des savoirs ».
- Axe 7 : Rôle des acteurs de la recherche, de la science et de l'innovation.
- Axe 8 : Culture d'entreprise et de l'innovation.
- Axe 9 : Outils pédagogiques et de médiation scientifique.
- Axe 10 : Stratégie de communication.
- Axe 11 : Formation et participation à des événements et autres colloques thématiques.

## **Article 2 - Les axes généraux du partenariat**

### **Axe 1 : Mise en réseau des acteurs**

En Corse, l'égalité des chances et l'épanouissement des jeunes, qui sont les acteurs du développement de demain, ne peuvent être atteints qu'en dynamisant les relais locaux tant au niveau des enseignements primaires et secondaires de l'île, que du grand public qui doit pouvoir avoir accès également aux sciences tout au long de l'année, quelle que soit sa localisation géographique.

Par conséquent, les retours d'expérience montrent l'utilité comme la nécessité de coordonner ces réseaux d'acteurs autour d'une tête de réseau afin de donner une visibilité à l'offre de « CST2I » régionale.

Pour ce faire, et afin de repérer et soutenir les actions les plus significatives, plusieurs procédures pourront être envisagées. Ainsi un appel à manifestation d'intérêts pluriannuel pourra être lancé ou bien une contractualisation avec un établissement public pourra être établie. L'objectif étant de sélectionner la proposition de mise en réseau faisant preuve d'une certaine innovation organisationnelle et donc de confier à un ou des opérateur(s) une mission de tête de réseau afin que soient poursuivis :

- la structuration, l'animation et le développement du réseau territorial des acteurs de la « CST2I » ;
- la dynamisation de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation au niveau régional ;
- la liaison entre écoles, EPLE et autres acteurs de la « CST2I » ;
- le développement d'équipements communs ;
- l'optimisation des actions du réseau territorial ;
- la valorisation de la « CST2I » sur tout le territoire insulaire ;
- l'engagement dans la politique nationale et internationale de la « CST2I » ;
- le recensement de l'ensemble des acteurs impliqués dans la « CST2I » ;
- la réalisation d'une cartographie de ces derniers accessibles à tous ;
- l'organisation de rencontre afin de les rassembler régulièrement ;
- l'organisation de groupe de travail autour de thématiques définies annuellement.

Les partenaires de la présente convention collaboreront à la mise en réseau des acteurs de la culture scientifique, technique, industrielle et de l'innovation suite à l'analyse de l'appel à manifestation d'intérêts et la sélection du ou des lauréats.

### **Axe 2 : Organisation d'évènements moteurs**

Divers évènements en lien avec l'actualité scientifique du territoire pourront être développés.

La vocation de ces évènements est en particuliers dictée par le type de diffusion et les publics ciblés. Ainsi, certains auront pour objectif de donner une information descendante, venant des acteurs de la recherche, de la formation et de la valorisation des métiers scientifiques. La Fête de la science fait partie de cette première catégorie.

D'autres viseront à développer une information ascendante permettant de valoriser des projets issus du territoire, et plus particulièrement afin de présenter les travaux réalisés par les élèves de l'Académie de Corse.

La mise en œuvre d'un évènement territorial annuel autour de la culture scientifique peut valoriser les projets scientifiques d'élèves, construits tout au long de l'année avec leurs

enseignants. Cet évènement vise à valoriser les projets issus du territoire, en collaboration avec les principales associations œuvrant dans le secteur de la diffusion et les opérateurs territoriaux de la recherche et de l'expérimentation, en s'adaptant de manière optimale au calendrier scolaire.

Ainsi, « U veranu di e scienze » pourra se dérouler idéalement sur le deuxième trimestre de l'année civile et regrouper par exemple les évènements suivants :

- Trophées scientifiques de Corse
- Trophées du développement durable
- Forum des mathématiques

D'autres organismes pourront également être sollicités afin d'intégrer leurs actions à « U veranu di e scienze ». L'objectif est de fédérer de nombreux partenaires autour d'un évènement moteur régionalement identifié.

Cette double approche ascendante et descente permettra de coordonner quelques évènements majeurs, naturellement complémentaires tout au long d'une année, et d'assurer une diffusion pertinente de la CST2I envers le public concerné, comme par exemple, à l'occasion de la Fête de la science et d'« U veranu di e scienze », voire encore en lien à un niveau européen avec la « nuit des chercheurs » ou encore la journée mondiale de la science.

Les partenaires de la présente convention s'engagent à assurer la promotion d'évènements moteurs en faveur de la CST2I et à trouver les voies et moyens utiles et nécessaires pour ce faire.

### Axe 3 : Tiers lieux

La « SNCSTI » souligne l'importance de « Mettre à disposition des scientifiques et des citoyens des tiers lieux d'échange, de débat, de partage » et de « Promouvoir des actions d'information ou de sensibilisation aux technologies et aux techniques, notamment à travers les Fab Labs ».

Il est nécessaire de travailler sur la mise en œuvre de centres de ressources accordant une attention particulière aux structures de médiation émergentes, au service de la mise en œuvre d'un véritable écosystème innovant en la matière.

Pour ce faire, l'Etat, l'Académie de Corse et la Collectivité de Corse s'engagent à trouver les voies et moyens visant à favoriser le développement des tiers lieux sur l'ensemble du territoire.

### Axe 4 : Ateliers scientifiques et pédagogiques des écoles et des EPLE

Les ateliers scientifiques et techniques sont des dispositifs nationaux en vigueur depuis 2001. Ils permettent de dispenser de nouvelles pratiques d'enseignement des sciences dans les établissements scolaires. Intégrés aux projets d'établissements, les ateliers scientifiques et techniques sont ouverts aux élèves volontaires des différents niveaux des collèges et des lycées. L'objectif actuel est de consolider, pérenniser et évaluer avec l'Académie de Corse les ateliers scientifiques et techniques des EPLE notamment dans le cadre des préconisations du pôle « sciences et environnement » du projet académique 2017-2022.

En Corse, des ateliers de différentes natures ont été soutenus durant ces dernières années au sein des collèges et lycées. Par conséquent, il apparaît important de continuer à promouvoir ces dynamiques innovantes et ambitieuses facilitant l'accès aux savoirs au sein

même des EPLE. Elles permettent à chaque élève de développer sa curiosité, sa sensibilité à la recherche, aux sciences, à l'innovation et à la culture d'entreprise et son sens critique. Elles facilitent également la rencontre avec des chercheurs ou les chefs d'entreprises.

L'expérimentation pédagogique, notamment dans les écoles primaires, doit ainsi être au cœur des préoccupations en matière de culture scientifique. En conséquence, le dispositif des ateliers scientifiques et techniques pourra être étendu au premier degré.

L'Académie de Corse et la Collectivité de Corse s'engagent à étudier conjointement les dossiers de candidature pour les EPLE et à en informer les autres partenaires. Des appels à projets pourront également être lancés afin d'organiser des ateliers scientifiques et techniques dans les écoles primaires. Ces dossiers seront alors étudiés par la Collectivité de Corse. De plus, afin de valoriser ces ateliers scientifiques et techniques auprès des élèves et des enseignants, il paraît important d'organiser des journées de suivi, en présence de la Collectivité de Corse, avec les porteurs de projets.

#### Axe 5 : Appel à Manifestation d'Intérêt « Centre de Ressources Scientifiques »

Il apparaît essentiel de favoriser la création d'espaces dédiés à la diffusion de la « CST2I ». Ces espaces devront être en capacité de mettre en valeur des démarches d'expérimentation scientifique et de susciter notamment de nouvelles vocations pour les métiers scientifiques et techniques.

Le centre de ressources scientifiques devrait être idéalement un lieu de partage et de rencontres, afin de rendre accessible à chacun, quel que soit son bagage, la découverte, tant des sciences, des techniques, du savoir-faire artisanal ou industriel, des entreprises, que de l'innovation. L'objectif est ainsi de rassembler au même endroit l'offre et les ressources afin de favoriser et développer leur diffusion.

Pour ce faire, un appel à projets sera lancé et consistera à donner la possibilité aux différents territoires insulaires de proposer leur projet de centre de ressources scientifiques en privilégiant la cohésion territoriale et la mutualisation des ressources et des moyens propices à l'organisation par exemple d'ateliers, d'expositions, de conférences, de manifestation, etc.

Il s'agit ainsi de :

- Rassembler au même endroit l'offre et les ressources de « CST2I » afin de faciliter leur diffusion ;
- Donner la possibilité aux jeunes et au public en général de se familiariser avec la science, d'échanger avec la communauté scientifique et tous les acteurs de développement d'un territoire ;
- Mettre à disposition des acteurs locaux de la diffusion de la culture scientifique technique et industrielle à travers :
  - un espace nécessaire à l'organisation d'actions de culture scientifique ;
  - un espace regroupant des informations et de la ressource susceptibles de contribuer à une meilleure approche de la diffusion des connaissances scientifiques et techniques ;
  - un espace favorisant la sensibilisation et la formation à la diffusion des connaissances scientifiques ;
- Mettre à disposition des enseignants locaux un espace favorisant l'organisation d'expositions interactives ou encore la mise en œuvre d'ateliers expérimentaux pour les élèves du primaire et du secondaire ;
- Mettre à disposition du public un centre de ressources et de découverte de la culture scientifique et de la recherche à la fois sur la base de ressources scientifiques

régionales ou encore celle de grands organismes par la mise en œuvre d'expositions permanentes ;

- Favoriser l'émergence et la réalisation de projets à l'initiative de partenaires locaux ;
- Favoriser le partage des savoirs et la citoyenneté active tout au long de l'année ;
- Favoriser une organisation et un rayonnement de la « CST2I » adaptés aux spécificités territoriales, notamment dans le cas des manifestations nationales ;
- Favoriser les conditions d'une mise en synergie et constituer un véritable réseau de « CST2I » en Corse.

Les partenaires de la présente convention s'engagent à trouver les voies et moyens visant à favoriser la mise en œuvre des lieux dédiés à la CST2I en partenariat avec la tête de réseau.

#### Axe 6 : Appel à projets « Diffusion des savoirs »

L'article L. 111-1 du code de la recherche souligne que la politique nationale de la recherche et du développement technologique vise à « *accroître les connaissances, à partager la culture scientifique, technique et industrielle et à valoriser les résultats de la recherche au service de la société* ».

Ainsi et depuis de nombreuses années maintenant des projets de différentes natures et sur la base de diverses thématiques ont été présentés et instruits tant par des associations ou encore par l'Université de Corse Pascal Paoli.

Il s'agit par conséquent de continuer à renforcer le dialogue entre science et société notamment en favorisant l'esprit scientifique, mais dans son sens le plus large, car s'il apparaît impératif de tout mettre en œuvre pour faire connaître les sciences et la recherche, il apparaît tout aussi impératif de tout mettre en œuvre pour faire connaître l'innovation et la culture d'entreprise, car les jeunes d'aujourd'hui sont les acteurs du développement de demain.

L'objectif est ainsi de soutenir des projets dont la finalité principale est la découverte et la valorisation de la science et des techniques sur le territoire Corse. De plus, afin d'être au plus près de l'actualité scientifique, les projets devront être en relation avec une ou deux thématiques qui seront définies annuellement au cours d'un comité de pilotage régional et qui pourront être également en lien avec les thématiques préconisées par la « SNCSTI » :

« égalité femmes/hommes », « changement climatique et développement durable », « l'Europe », « La sensibilisation par la mémoire, l'histoire des sciences et des techniques ».

Pour ce faire, un appel à projets visant à soutenir des actions de diffusion de la culture scientifique sur l'ensemble du territoire sera lancé afin de :

- contribuer à informer et expliquer quel est l'impact de la science dans notre quotidien, dans notre environnement ou notre société ;
- encourager toute action permettant de développer la capacité des citoyens à se saisir des enjeux liés aux avancées des connaissances scientifiques, techniques ou industrielles ;
- inciter les interactions entre laboratoires, associations et entreprises.

Les partenaires de la présente convention s'engagent d'une part à définir de manière conjointe les différentes thématiques des appels à projets et d'autre part à étudier puis sélectionner les dossiers de candidature.

## Axe 7 : Rôle des acteurs de la recherche, de la science et de l'innovation

La démocratisation et la diffusion de la CST2I s'appuient sur la compétence et la mobilisation d'acteurs relais, ceux qui précisément mettent la science en partage et portent les messages à commencer par la communauté des chercheurs et des enseignants, mais aussi tout autre médiateur, acteurs culturels, artistes, journalistes ou autres « amateurs éclairés ».

- Rôle des doctorants, post-doctorant et enseignants chercheurs

L'article L. 411-1 du code de la recherche souligne que « *les personnels de la recherche concourent à une mission d'intérêt national qui comprend :*

- *le développement des connaissances ;*
- *leur transfert et leur application dans les entreprises, et dans tous les domaines contribuant au progrès de la société ;*
- *la diffusion de l'information et de la culture scientifique et technique dans toute la population et notamment parmi les jeunes ».*

Les chercheurs ont donc un rôle majeur à jouer dans la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public, mais surtout auprès du public jeune.

L'objectif est par conséquent de permettre aux chercheurs de valoriser leur engagement pédagogique et consolider plus généralement le lien entre recherche et enseignement afin de développer le goût des sciences et des technologies puis d'encourager les vocations pour les carrières scientifiques et techniques.

Pour ce faire, plusieurs actions pourront être mises en place. Il sera notamment nécessaire de relancer le dispositif ASTEP, de développer les opérations « mini graines de sciences », « science en classe » et « l'école des sciences », mais également de développer par exemple des « Clubs CNRS » ou autres types d'animation sur tout le territoire.

- Rôle des « médiateurs »

Il paraît important de pouvoir mobiliser des ressources en dehors des instances académiques, pouvant participer à la vulgarisation, de savoirs relevant de la CST2I.

De surcroît ce type de médiation est potentiellement celui qui peut valoriser les liens intergénérationnels et apporter une dimension supplémentaire intéressante à la question de la transmission des savoirs.

Les partenaires de la présente convention souhaitent faciliter la diffusion auprès du grand public des savoirs en permettant aux chercheurs d'exprimer les résultats de leur travail.

## Axe 8 : Culture d'entreprise et de l'innovation

La prérogative de la Stratégie Nationale de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation est de « Faire connaître aux jeunes (en insistant sur les publics de jeunes filles) l'entreprise, les métiers de l'entreprise et l'entrepreneuriat en développant des synergies avec l'enseignement professionnel, les pôles d'entrepreneuriat étudiant les associations et les structures de formation/information des organisations patronales ou syndicales ».

Il paraît donc primordial de tout mettre en œuvre pour faire connaître l'innovation et la culture d'entreprise auprès notamment des jeunes. L'objectif est ainsi de faire connaître les métiers et les carrières scientifiques par la découverte des activités techniques et scientifiques en entreprise et des métiers qui y sont associés afin notamment de susciter des vocations.



Pour ce faire, il conviendra entre autre d'associer grâce au partenariat avec l'ESPE de corse, via la cellule CARDIE de l'académie de Corse, certains projets innovants avec des chercheurs de l'université. Mais également de permettre aux acteurs de l'innovation de se rencontrer grâce au « Forum de l'innovation ». Et enfin de développer les actions de la fondation Cgénial : « ingénieurs et techniciens dans les classes » et « Professeurs en entreprise ».

Les partenaires de la présente convention s'engagent à trouver les voies et moyens visant à développer des actions en lien avec la culture d'entreprise et de l'innovation.

#### Axe 9 : Outils pédagogiques et de médiation scientifique

La promotion de la culture scientifique est encouragée par le développement d'outils pédagogiques et de médiation scientifique.

Ainsi, il sera nécessaire de favoriser la création d'outils pédagogiques, sur diverses thématiques, qui pourront être diffusés sur l'ensemble du territoire et mis à disposition des scolaires mais également du grand public. De plus, les actions innovantes en terme de médiation scientifique seront encouragées. Il sera notamment intéressant de favoriser la mobilité des sciences (spectacle itinérant, bus itinérant, etc.) afin de les rendre accessibles au plus large public possible.

Pour ce faire des appels à candidatures pourront être lancés afin d'une part de concevoir et diffuser des outils pédagogiques et d'autre part d'encourager et développer de nouvelles formes de médiation scientifique.

Les partenaires de la présente convention s'engagent à trouver les voies et moyens visant à développer des outils pédagogiques et de médiation scientifique.

#### Axe 10 : Stratégie de communication

La « SNCSTI » souligne l'importance de « développer des partenariats avec différents types de médias » mais également de « multiplier et soutenir les initiatives mettant en relation scientifiques, citoyens et élus : opérations de diffusion, débats publics, forums, jeux, etc. ». Afin d'assurer une large visibilité des actions de diffusion sur l'ensemble du territoire, le partage d'un agenda régional de culture scientifique (expositions, manifestations, évènements, animations, etc.) apparait comme un axe indispensable de la stratégie de communication.

Il est en effet essentiel de promouvoir la culture scientifique auprès du grand public et de développer ainsi la communication afin de valoriser au maximum les actions locales de diffusion en écho d'évènements nationaux ou sponsorisés.

Pour ce faire, il sera intéressant d'envisager un partenariat avec les médias locaux (TV, radios, etc.) afin d'encourager la diffusion de la « CST2I », ou bien encore d'utiliser les outils numériques comme vecteur de communication. Ainsi, il sera possible d'utiliser d'une part les sites existants des partenaires et d'autre part de créer un site d'information régional commun afin de favoriser la visibilité des actions et des acteurs de « CST2I ». Ce site d'information peut s'appuyer sur des plates-formes collaboratives existantes comme par exemple echosciences<sup>1</sup> ou autres.

---

<sup>1</sup> <https://www.echosciences.com/>

Les partenaires de la présente convention s'engagent à trouver les voies et moyens visant à développer une stratégie de communication.

#### Axe 11 : Formation et participation à des évènements et autres colloques thématiques

La « SNCSTI » souligne l'importance de « Mettre en place et/ou soutenir les formations à la médiation scientifique et au débat public : formation des enseignants et des formateurs du premier degré et du second degré, formation des chercheurs, des doctorants et des étudiants en master, création de filières universitaires de formation de médiateurs, création d'un enseignement spécifique dans le cursus des étudiants au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ».

Les médiateurs scientifiques et les acteurs éducatifs sont les relais de la CST2I. Il convient donc de leur donner les moyens nécessaires pour diffuser la CST2I.

Plusieurs évènements liés à des actions d'éducation au développement durable sont organisés. L'un d'entre eux, la labellisation des Ecoles et Etablissements en Démarche de Développement Durable (E3D) se développe rapidement. Il s'agit de structurer les actions d'éducation au développement durable au sein des écoles et EPLE et de renforcer le maillage local avec les partenaires autour de ces problématiques. Des formations de tous les personnels au sein des écoles et EPLE participant à cette démarche seront organisées.

Les partenaires de la présente convention s'engagent à promouvoir l'organisation de sessions de formations à la médiation scientifique, mais aussi à favoriser leur participation à des évènements et autres colloques en lien avec la culture scientifique.

#### **Article 3 - Les modalités de suivi, de pilotage, d'expertise et d'évaluation**

Un suivi programmatique sera assuré par les deux instances suivantes : Comité de pilotage territorial et comité technique. Il sera également possible, à titre consultatif, d'agréger des compétences en conviant des partenaires ne siégeant pas dans ces deux instances.

Un Comité territorial de pilotage, de suivi et d'évaluation est constitué pour assurer le pilotage et le suivi de la « CST2I » tout en facilitant la mise en œuvre des actions ainsi que la bonne exécution de la présente convention.

Ce comité est présidé et coordonné par le Président du Conseil Exécutif de Corse (ou son représentant). Il est composé de Madame la Rectrice de l'Académie de Corse ou de son représentant, de Madame La Préfète de Corse ou de son représentant, de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse ou de son représentant.

Le comité territorial de pilotage, de suivi et d'évaluation se réunira tous les 3 mois. Les membres du comité pourront également être amenés à se concerter par courriel en cas de besoin.

Les objectifs de ce Comité territorial de pilotage, de suivi et d'évaluation sont les suivants :

- ⇒ Identifier des projets structurants à soutenir de manière pérenne.
- ⇒ Élaborer un programme annuel d'actions en matière de démocratisation et de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle incluant notamment la mise en valeur de la recherche et de l'innovation locales, et visant à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse.
- ⇒ Proposer des thématiques pour les appels à projets (2 thématiques annuelles) de diffusion des savoirs.
- ⇒ Préparer et lancer les appels à projets et appels à manifestation d'intérêt.

- ⇒ Analyser les Appels à Projets et Appels à Manifestation d'Intérêt puis sélectionner les lauréats de ces appels à projets et appels à manifestation d'intérêt selon une procédure définie conjointement.
- ⇒ Suivre l'avancement des actions.
- ⇒ Définir des indicateurs de suivi et d'évaluation.
- ⇒ Évaluer, sur la base de ces indicateurs, les actions.
- ⇒ Identifier les besoins complémentaires éventuels.
- ⇒ Veiller à la bonne mise en œuvre de cette convention-cadre.

Un comité technique sera également organisé et formé des représentants des trois entités signataires.

Pour assurer un fonctionnement optimal du dispositif, un calendrier prévisionnel proposera annuellement les dates des diverses échéances de l'année à venir (lancement d'appels à projets, d'appels à manifestation d'intérêt, remontées de propositions, etc.).

#### **Article 4 - Prise d'effet, durée et modification**

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle est conclue jusqu'au 31 décembre 2022. À l'arrivée du terme cité, les partenaires, parties prenantes à la convention, pourront convenir d'un commun accord du renouvellement de cette convention-cadre. À cet effet, les partenaires se rapprocheront avant l'échéance contractuelle afin de faire connaître leur intention de renouvellement de la convention.

Des avenants compléteront en tant que de besoin la présente convention au vu du bilan établi par le Comité de pilotage régional.

Fait en 4 exemplaires

Aiacciu le **22 MARS 2019**

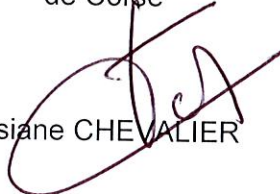
P/O Le Président du Conseil  
Exécutif de Corse

Gilles SIMÉONI



La Préfète  
de Corse

Josiane CHEVALIER



La Rectrice de l'Académie  
de Corse

Julie BENETTI

